



KBJS

Agrément Jeunesse et Sport
n°92/S/542



Karaté Bu Jutsu Suresnois
2018 / 2019

Le 18 mai 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant ou vous-même avez participé à l'une ou plusieurs disciplines de notre club qui nous l'espérons ont répondu à vos attentes. Nous vous rappelons que la cotisation comprend : le Karaté Jutsu, le Karaté Wado-Ryu, le Karaté Contact, Le Karaté Baby, le Kobudo, le Krav Maga Contact défense.

Afin d'étaler les tâches administratives et d'établir les plannings de la nouvelle saison, nous vous proposons une inscription prioritaire pour la prochaine saison. **Vous pourrez procéder à cette inscription à partir du lundi 16 mai et jusqu'au Jeudi 31 Mai 2018 inclus au dojo, avec la remise du dossier complet (excepté le certificat médical qui devra être établi après le 31 août 2018)**

Attention

Aucune inscription ne sera prise en compte passée cette date avec la promotion pour la saison 2018/2019 proposée aux adhérents actuels du KBJS.

Les dossiers d'inscription sont à remettre à Monsieur Francis PLANA, accompagnés des règlements à l'ordre du K.B.J.S., aux dates et horaires de cours habituels.

Le règlement peut s'effectuer de deux manières :

▪ **1 chèque global pour l'année 2018/2019 comprenant :**

- La cotisation annuelle,
- Droit d'entrée club chaque année
- La licence FFK

Ou

▪ **3 chèques qui seront encaissés :**

- Fin Mai 2018 pour l'inscription, Licence et un tiers de la cotisation.
- Fin Juin 2018 pour le deuxième tiers de la cotisation,
- Fin Août 2018 pour le solde.

Nous vous informons qu'un tarif dégressif a été mis en place à partir du deuxième adhérent de la même famille, soit – **10 % sur la deuxième cotisation**. Vous pouvez bénéficier d'une aide de la part de votre Comité d'Entreprise, n'hésitez pas à nous demander une attestation pour faire valoir vos droits.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : bulletin insuffisamment rempli, règlement, photographies et enveloppes timbrées non jointes.

Important : le certificat médical sera à compléter par votre médecin traitant sur le passeport sportif (pour ceux qui en possède un) dès début septembre 2018 pour la saison 2018 / 2019. Même si vous faites tamponner le passeport sportif il faut impérativement en fournir la photocopie ainsi qu'un certificat médical papier, pour être en conformité avec le règlement fédéral de la F.F.KARATE.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Francis PLANA Manager Général

Karaté Bu Jutsu Suresnois

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue des Tourneroches - 92150 SURESNES
Tel : 06.09.65.34.40. - <http://www.kbjs.fr>